

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 26/453/1934 constituant en débet le sergent d'infanterie coloniale Macaire (Gabriel), régisseur-comptable de la Caisse des menues dépenses du Cercle des Adaëls.

n° 26/453/1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
22 août 1934

Numéro JO  
n° 453 du 31/08/1934

Date du numéro  
31 août 1934

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, notamment ses articles 149, 415, 419 et 420

**Vu** l'arrêté du 1er février 1930, créant une Caisse de menues dépenses au chef-lieu de chaque poste

**Vu** la décision n°453 du 12 juillet 1933, nommant le sergent Macaire, régisseur-comptable de la Caisse des menues dépenses du Cercle des Adaëls

**Vu** le décès de ce sous-officier survenu à Djibouti le 7 juillet 1934: Vu le mandat d'avance du service local n° 1175 du 23 mai 1934 de 30,000 francs émis au chapitre 17, article 1er au nom du sergent Macaire, régisseur de la C, M, D, du Cercle des Adaëls

**Vu** les pièces justificatives produites par ce dernier et étayant les mandats de régularisation n° 1,486, 1,487, 1,495, 1,500, 1,502, 1,812, 1,823, émis les 22 juin et 21 juillet 1934, lesquels mandats se chiffrent ensemble aux sommes suivantes; Somme à ordonnancer ..... 25,779 35 Montant du prélèvement ..... 2,360 » Somme nettes à payer ..... 23,419 35 faisant ressortir, par conséquent, que les parements effectués sur le de cujus, sur le montant de l'avance de 30,000 francs qui lui fut consentie s'élèvent à 1: 23.419 fr. 35

**Vu** l'ordre de service n° 1.540, en date du 16 juillet 1934 ordonnant à l'adjudant d'infanterie coloniale Morel de se rendre à Tadjourah (Cercle des Adaëls) pour vérification de la Caisse du régisseur-comptable des menus dépenses

**Vu** le procès-verbal de la vérification de la Caisse du régisseur-comptable du Cercle des Adaëls dressé le 17 juillet 1934 et faisant ressortir une encaisse de 6.017 fr. 80

Considérant qu'il existe une absence matérielle de fonds de : 30,000 — (23.419,35 + 6,017,80) = 562,85

Sur le rapport du chef des bureaux du Secrétariat général

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 22 août 1934;

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le sergent d'infanterie colonial hors cadre Macuire (Gabriel, ex-régisseur comptable de la Caisse des menues dépenses du Cercle des Adaëls, est constitué en débet de la somme de 562 fr. 85.

---

**Article 2**

— Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

---

---

**M. DE COPPET.**